Confédération des Institutions Financières
Afrique de l'Ouest

TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LE RENFORCEMENT DE COMPETENCES DES INSPECTEURS DE LA CIF

Juillet 2025

SOMMAIRE

1- A propos de la CIF _____ 3

2- Contexte _____ 3

3- Objectifs de la mission _____ 4

4- Résultats et livrables attendus de la mission _____ 4

5- Durée et lieu de la mission _____ 5

6- Profil _____ 5

7- Dossier de soumission et critères d'évaluation _____ 5

7.1. Dossier de soumission _____ 5

7.2. Critères d'évaluation _____ 6

1- A propos de la CIF

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) est un regroupement de six (6) réseaux de coopératives d'épargne et de crédit : FECECAM-BENIN du Bénin, FCPB du Burkina Faso, KAFO JIGINEW et NYESIGISO du Mali, UM-PAMECAS du Sénégal et FUCEC-TOGO du Togo. Elle est agréée le 17 décembre 2007 sous le numéro n° A-13070367.

Le Réseau CIF est positionné auprès des agents économiques non bancarisés, notamment les petits producteurs, les femmes et les jeunes. 57% des points de services sont en milieu rural et offrent des produits spécifiques d'épargne rurale et de financement des filières agricoles.

La CIF est un acteur clé du secteur de la finance inclusive, avec des entités affiliées qui offrent des produits et services à plus de 5 millions de personnes.

A l'horizon 2025, la CIF ambitionne de devenir l'acteur de référence de l'inclusion financière et de l'innovation en Afrique, centré sur le financement de l'économie solidaire et l'expérience client, et qui s'ajuste aux mutations technologiques.

2- Contexte

En application de la Loi portant réglementation de la Microfinance sur l'ensemble de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), et en vertu de l'article 39 de ses Statuts, Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest met en place une direction en charge de l'audit interne au sein du réseau, chargée de s'assurer du bon fonctionnement des « Structures Faîtières » qui lui sont affiliées. A ce titre, elle effectue le contrôle sur pièces et sur place des opérations de ses institutions affiliées conformément à l'instruction 17-12-2010 de la Banque Centrale relative à l'organisation du contrôle interne au sein des SFD.

Le plan d'affaires 2021-2025 de la CIF, élaboré en octobre 2020, est bâti autour des axes suivants : (i) Viabilité institutionnelle et performance opérationnelle ; (ii) Innovation, technologie et intelligence économique ; (iii) Financement et partenariats ; (iv) Renforcement de la marque employeur & développement humain.

Ces priorités qui s'inscrivent dans le repositionnement stratégique du Réseau CIF nécessitent la mise à jour des compétences désormais orientées résultats. L'objectif est bien sûr de réussir à mettre la bonne compétence à la bonne place au niveau du Réseau CIF. Dans le souci de répondre aux nouveaux enjeux stratégiques, la Direction Générale de la CIF a commandité une mission aux fins de l'appuyer dans le processus de détermination des profils qui correspondent réellement aux impératifs de développement du Réseau CIF.

C'est dans ce cadre que la CIF a procédé au recrutement des inspecteurs de Pool en mai 2024 et en janvier 2025 pour renforcer son équipe de contrôle

Il convient également de souligner que les moyens techniques et humains de la CIF jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre efficace des divers projets de structuration et de développement.

Par ailleurs, la compétence constitue un levier indispensable pour anticiper et accompagner l'évolution rapide des métiers, marquée par les mutations sociétales et les innovations technologiques. Dans ce contexte, la formation devient un vecteur clé pour acquérir et renforcer les compétences nécessaires. Cela implique inévitablement un effort constant pour développer les connaissances, les compétences et les aptitudes du personnel.

C'est dans cette perspective que la CIF recherche deux consultants (prestataires), pour renforcer les compétences des inspecteurs et les outiller face aux nouveaux paradigmes du contrôle y compris la maîtrise du contrôle dans un environnement informatique et digital.

3- Objectifs de la mission

3.1. Objectifs généraux

1) Renforcer les compétences des inspecteurs sur les nouveaux paradigmes du contrôle y compris dans un environnement informatisé et digital ;
2) Fournir des outils pouvant être exploités de manière pertinente à des fins d'analyse et de contrôle des activités digitales ;
3) Former les inspecteurs sur la nouvelle loi uniforme portant réglementation de la microfinance dans l'UMOA adoptée en décembre 2023 ;
4) Optimiser la pratique de la surveillance déléguée de la CIF.

3.2. Objectifs spécifiques

1) Former les participants sur les nouvelles techniques de surveillance financière pour mieux contrôler les activités des institutions en générale et les produits digitaux en particulier.
2) Identifier et discuter les nouveaux risques opérationnels, financiers, technologiques, stratégiques… auxquels les institutions membres pourraient faire face.
3) Faire comprendre les risques de fraudes digitales et se familiariser avec aux outils de prévention/détection.
4) Favoriser une culture d'évaluation continue de la Conformité et de la Performance globale.
5) Adapter le programme actuel d'inspection aux nouveaux risques et à l'évolution de la réglementation.
6) Mettre à la disposition des participants, des outils numériques ou logiciels pour améliorer l'efficacité des contrôles.
7) Doter les participants d'informations et de connaissances suffisantes sur :
   - les dispositions modifiées de l'actuelle loi dans la nouvelle,
   - les innovations de la nouvelle loi par rapport à l'actuelle,
   - les implications pour les acteurs notamment les institutions de microfinance.

4- Résultats et livrables attendus de la mission

De manière globale, il est attendu de la consultance, ce qui suit :

1) Les nouveaux paradigmes du contrôle sont appropriés par les inspecteurs ;
2) Les inspecteurs ont acquis des connaissances approfondies pour planifier et conduire efficacement les missions de contrôle et mieux identifier les risques opérationnels, financiers et stratégiques auxquels les institutions membres pourraient être confrontés.
3) Les inspecteurs sont familiarisés à l'environnement numérique et sont outillés sur les techniques de prévention et de détection des risques de fraudes numériques.
4) Le programme actuel d'inspection est évalué et révisé en fonction des nouveaux risques identifiés et de la nouvelle règlementation en cours.
5) Les outils numériques d'analyse, de détection et prévention des fraudes sont mis à la disposition des participants pour faciliter leur travail.

6) Les dispositions modifiées de la loi actuelle, les dispositions innovantes contenues dans la nouvelle loi et les implications de cette nouvelle sont cernées par les participants.

- **Livrable 1** : le rapport de formation contenant une compilation des plans d'action afin d'en faciliter le suivi.

- **Livrable 2 :** le programme d'inspection révisé en fonction des nouveaux risques identifiés et de la nouvelle règlementation en cours.

- **Livrable 3** : les outils numériques d'analyse, de détection et prévention des fraudes

5- Durée, lieu de la formation et participants

La session de formation se déroulera à Bamako (Mali) du 6 au 8 octobre 2025 soit une durée de trois jours.

Le programme regroupera 19 participants, composés des inspecteurs de pool et les directeurs d'audit interne des faîtières membres de la CIF. La répartition est la suivante :

Entité	Nombre de participants
Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest	1
Faîtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB)	3
Faîtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-Bénin	3
Faîtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo (FUCEC-Togo)	3
Union des Caisses d'Epargne et de crédit du Mali « NYESIGISO »	3
Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Mali (KAFO JIGINEW)	3
Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit Au Sénégal (UM-PAMECAS)	3
Total	**19**

6- Profil des consultants

La mission sera conduite par un binôme de consultants dont le consultant principal et un consultant associé.

a- Profil du Consultant Principal (chef de mission)

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être titulaire au moins d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 en Planification, en Sciences de gestion ou en Droit ou domaine connexe ;
- avoir une parfaite maitrise des rouages de la CBU sur les contrôles sur pièces et sur place des Microfinances ;
- avoir été Chef de mission de contrôle à la CBU ;
- avoir une excellente capacité pédagogique en matière de formation des adultes et d'animation de sessions de formation de haut niveau ;
- justifier d'au moins 10 ans d'expérience nationale ou sous régionale dans le secteur de la Microfinance, avec une maîtrise des lois régissant du secteur) ;
- avoir conduit en tant que chef de mission des programmes de renforcement des compétences de cadres supérieurs, notamment des inspecteurs, auditeurs et contrôleurs dans le secteur financier ;
- disposer d'une excellente aptitude pédagogique à concevoir des formations adaptées ;
- avoir une connaissance approfondie du secteur économique et financier de l'UEMOA ;

b- Profil du Consultant Associé

Il doit posséder les qualifications minimales suivantes :

- un diplôme de niveau supérieur (au moins Bac+5) en économie, banques, finances ou administration des organisations ;
- une bonne connaissance du secteur économique et financier en générale et des lois et règlements régissant les activités des Systèmes Financiers Décentralisés de l'espace UEMOA
- une aptitude à concevoir des programmes de contrôle adaptés et avoir déjà et accompagné des institutions ;
- une bonne compréhension de l'approche sectorielle et le concept de la finance inclusive ;
- une parfaite capacité pédagogique pour l'animation de sessions de formation de haut niveau ;
- une expérience confirmée d'un mois 5 ans en tant qu'associé ou chef de mission dans le conseil et le renforcement de capacités du personnel cadre notamment des inspecteurs, auditeurs et contrôleurs d'une institutions financières ;
- une excellente maitrise des rouages des Structures Ministérielles de suivi de la Microfinance et sur les contrôles sur pièces et sur place des Institutions de Microfinances. Il doit également avoir été Chef de Mission de contrôle dans ladite structure

7- Dossier de soumission et critères d'évaluation

7.1. Dossier de soumission

Le prestataire intéressé par la présente offre est invité à soumettre sa proposition qui doit comprendre deux (02) parties distinctes :

1) Une offre technique

L'offre technique devra présenter le soumissionnaire ainsi que la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs. Le soumissionnaire doit apporter la preuve des expériences dont il se prévaut pour la réalisation de la présente mission notamment les qualifications et les références des missions similaires exécutées. Les éléments suivants devront être joints :

- une lettre de soumission de la proposition technique ;
- une note claire et précise sur la compréhension des termes de référence et présentant la méthodologie à utiliser pour la réalisation de la mission ;
- un chronogramme d'exécution de la mission ;
- le descriptif détaillé des missions similaires réalisées, comprenant le client concerné et ses coordonnées, la durée, les prestations effectuées, le budget et les résultats obtenus ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution de missions ;
- le curriculum vitae sincère, daté et signé du prestataire mentionnant les diplômes obtenus, les expériences professionnelles acquises, les fonctions occupées et le cas échéant les distinctions reçues. Ces références seront constituées par une description détaillée des interventions similaires, ainsi que du nom des clients bénéficiaires ;
- tout document complémentaire jugé utile qui pourrait être ajouté à l'offre.

Enfin, le dossier technique devra être constitué conformément aux termes de référence et de manière à fournir tous les éléments nécessaires à l'évaluation technique selon le présent terme de référence.

2) Une offre financière

Une offre financière (HT et TTC) signée et cachetée par le soumissionnaire indiquant le montant des honoraires ainsi que les autres frais éventuels et en FCFA doit être soumise, accompagnée du délai de validité de l'offre. Le Prestataire doit impérativement préciser les modalités de paiement du coût de la prestation. L'offre doit être la plus détaillée possible afin de faciliter son évaluation.

7.2. Critères d'évaluation

L'évaluation de l'offre se fera suivant les critères ci-après :

Critères d'évaluation de l'offre		Notes
1	**Note méthodologique** (compréhension des TDR, méthodologie de travail et plan détaillé)	25
2	**Note de qualification et expériences** (CV, diplômes, Certificat ou attestation et expériences)	75
Total		**100**

Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu la note technique d'au moins 80 points sur les offres techniques seront retenus à cette phase pour l'évaluation de l'offre financière.

Le marché sera attribué au prestataire suivant les conditions de passation des marchés de la CIF.

Sur la base des dossiers fournis, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa propre responsabilité et sans obligation de présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à une classification des candidatures en attribuant une note selon les modalités ci-après :

Score technique (70%) ;

Score financier (30%).

Le Prestataire est invité à soumettre ses offres par email à l'adresse suivante : recrutement@cif-ao.org avec pour objet « **Recrutement d'un Prestataire pour la réalisation d'une formation des Inspecteurs de la CIF**».

La date limite de réception des offres est le **31 août 2025 à 00 h GMT** (la **date d'envoi de l'e-mail faisant foi).**

NB : **La CIF se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente offre sans obligation de s'en justifier auprès des soumissionnaires.**

Ouagadougou, le 13 août 2025

Le Directeur Général

Mathieu SOGLONOU

CIF * Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest * Le Directeur Général